



## Licenciement pour faute grave

-----  
Par angyy

Bonjour,

Vendredi 13 novembre, j'ai reçu un mail pour m'informer que le lundi il y avait une réunion de service. Lundi 16 novembre, après la réunion, j'ai été interpellé par mon chef pour venir signer un document. Sur le document, il était noté : mise à pied en vue d'un licenciement pour faute grave.

J'ai demandé quelle était la faute. On m'a répondu qu'il fallait que je signe et que la semaine d'après je serai convoqué pour le savoir. J'ai bien-sur refusé !

Je suis allé voir mon psychiatre et j'ai été mis en arrêt.

Le lendemain, je recevais le recommandé en AR.

Je dois me présenter vendredi 27 novembre avec un délégué du personnel.

Mes interrogations sont:

- La procédure a t-elle été respectée ?
- Peut on me licencier en maladie ?
- Le délégué du personnel peut-il connaître la faute avant le rdv ?
- Dois-je signer le document même si je ne suis pas d'accord sur les faits ?
- La CPAM n'a toujours pas reçue mon attestation employeur pour les IJ. Ont-ils le droit de tarder à transmettre le document ?

En vous remerciant.

Cordialement,

Angyy